

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

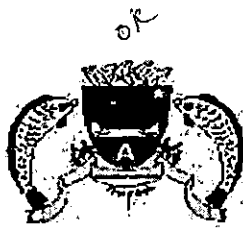
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGIONAL DELEGATION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

**DECISION N°002/D/C-AKGA/SG/2020 DU 21 AVRIL 2020
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 17/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE BILINGUE D'AKONOLINGA,
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances pour l'exercice 2020 ;
Vu le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et de autres entités publiques, pour l'exercice 2020.
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°002/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 17/03/2020 pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle Bilingue d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.
Vu le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 15 avril 2020.
Vu La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 20 avril 2020.

DECIDE

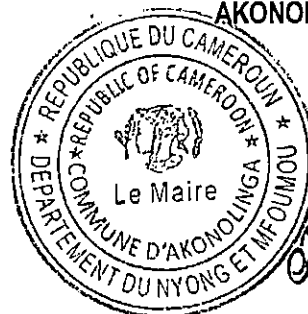
Article 1er : L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

Objet et lieux d'exécution	Attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
Construction d'un bloc Maternel à l'Ecole Maternelle Bilingue d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	ETS MARKA BP : 210 EBOLOWA Tél : 699 86 80 15	24 998 100	Quatre (04) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ PREFET/NM/AKGA ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.



AKONOLINGA, le 1 AVR 2020

LE MAIRE
(Autorité Contractante)

[Signature]
Diplom BETRIEBSWIRT